



Données arrêtées au 30 septembre 2024

Avertissement : Ce tableau de bord est établi à partir des données arrêtées au 30 septembre 2024. Les résultats présentés sont susceptibles d'être révisés à chaque nouvelle publication pour tenir compte des déclarations tardives ou d'éventuelles actualisations de la part des fournisseurs de données.

Au 3ème trimestre, l'emploi salarié privé s'effondre avec 10 000 emplois salariés perdus dans le secteur privé depuis mars 2024 : un salarié sur six a perdu son emploi entre mars et septembre. L'industrie et le commerce sont les plus impactés. En septembre, 5 070 personnes privées d'emploi ont été indemnisées au chômage total. Dans le même temps, 11 300 personnes encore salariées étaient concernées par une autorisation de chômage partiel. Après avoir culminé en juin - juillet, leur nombre a baissé de moitié. En outre, depuis mai, les autorisations délivrées sont bien supérieures au nombre de salariés effectivement placés en chômage partiel (cf. salariés indemnisés). Le tissu économique se délite et compte 1 000 travailleurs indépendants et 30 sociétés de moins qu'en fin d'année 2023. La province Sud est la plus impactée avec 830 unités perdues, particulièrement dans les secteurs de la construction, des activités de soutien aux entreprises (notamment les activités de nettoyage), la santé et l'industrie.

Emploi - Chômage

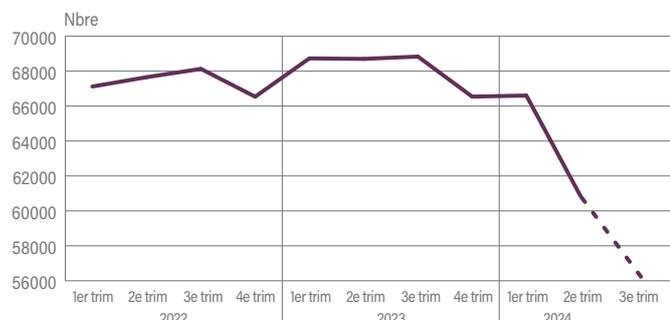
● Emploi salarié privé

L'indicateur porte sur le nombre de salariés ayant un contrat actif au dernier jour du trimestre, auprès d'un employeur du privé.

Dans le contexte, il permet de constater la destruction d'emplois salariés du privé, qui avait commencé avant les événements du mois de mai (notamment en lien avec les annonces de KNS) et s'est accentuée depuis.

Les informations du dernier trimestre, en pointillé dans le graphique, sont estimatives au vu des déclarations d'embauche et de débauche actuellement enregistrées. Elles ne seront mentionnées dans le tableau que lorsqu'elles seront consolidées, soit 5 mois après la fin du trimestre.

Évolution du nombre de salariés dans le secteur privé



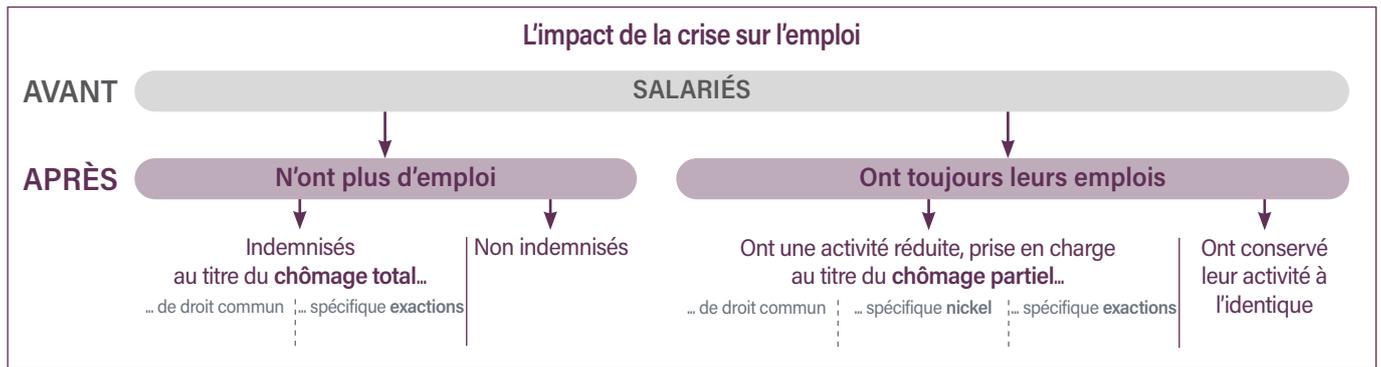
Sources : Cafat - Isee

Nombre de salariés dans le secteur privé

	2023	2024
1 ^{er} trimestre	68 714	66 616
2 ^e trimestre	68 689	60 899
3 ^e trimestre	68 813	
4 ^e trimestre	68 520	

Sources : Cafat - Isee

Unité : nombre



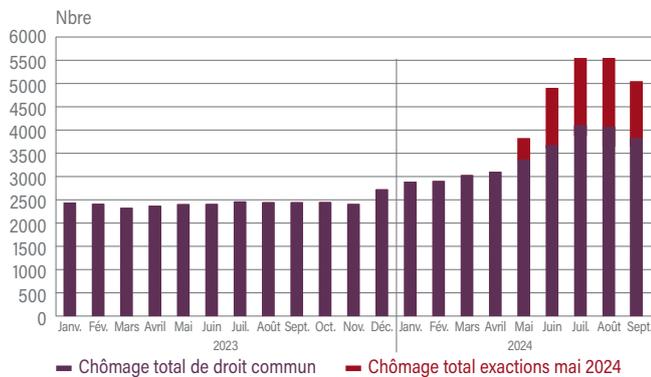
● Chômage total - Bénéficiaires

L'indicateur porte sur le nombre mensuel de personnes qui n'ont plus d'emplois et qui sont indemnisées par la Cafat au chômage total, selon le mois pour lequel l'indemnité est due.

Le chômage total de droit commun est soumis à des conditions d'ouverture de droits. Il a été complété par des mesures de chômage total spécifique aux exactions débutées en mai 2024. Compte tenu des conditions d'ouverture de droits propres à chacun de ces deux dispositifs (cf. annexe), le nombre de chômeurs indemnisés au chômage total peut être inférieur au nombre d'emplois salariés perdus.

Les intéressés ayant 3 mois pour effectuer leurs démarches auprès de la Cafat, les chiffres des 3 derniers mois peuvent évoluer de manière rétroactive. Le mois mentionné est celui pour lequel les droits sont ouverts. Celui-ci peut différer du mois de la demande d'admission à ce dispositif, comme de celui au cours duquel les allocations de chômage total sont effectivement versées au bénéficiaire.

Évolution du nombre mensuel de bénéficiaires du chômage total selon le type de chômage



Sources : Cafat - GNC - Isee - Données provisoires

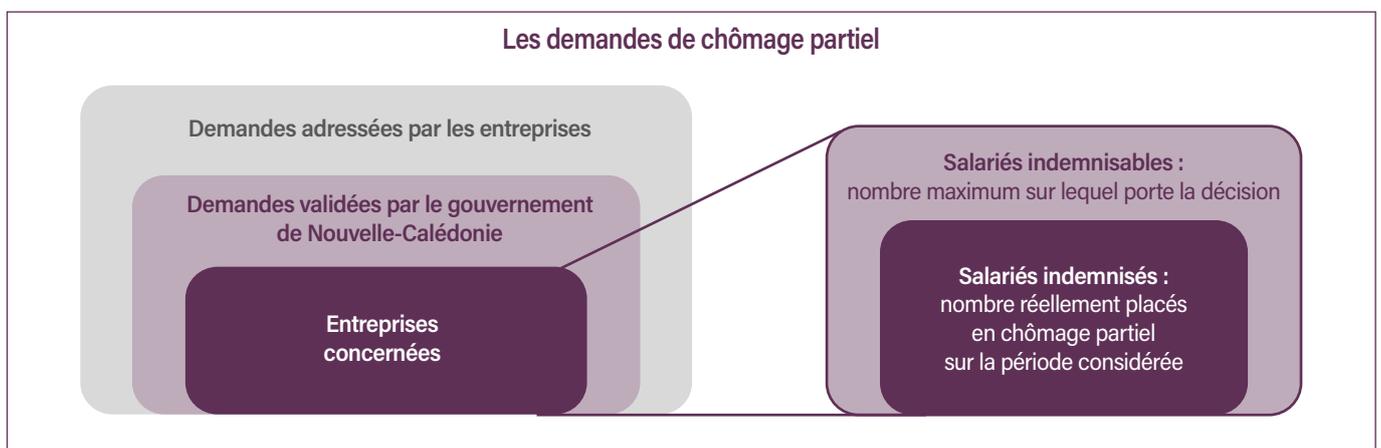
Bénéficiaires du chômage total selon le type de chômage

	Droit commun		Exactions 2024
	2023	2024	
Janvier	2 417	2 867	-
Février	2 389	2 880	-
Mars	2 303	3 012	-
Avril	2 348	3 096	-
Mai	2 382	3 326	494
Juin	2 386	3 739	1 160
Juillet	2 441	4 212	1 328
Août	2 424	4 181	1 361
Septembre	2 424	3 745	1 324
Octobre	2 427		
Novembre	2 386		
Décembre	2 702		

Sources : Cafat - GNC - Isee - Données provisoires

Unité : nombre

Les demandes de chômage partiel

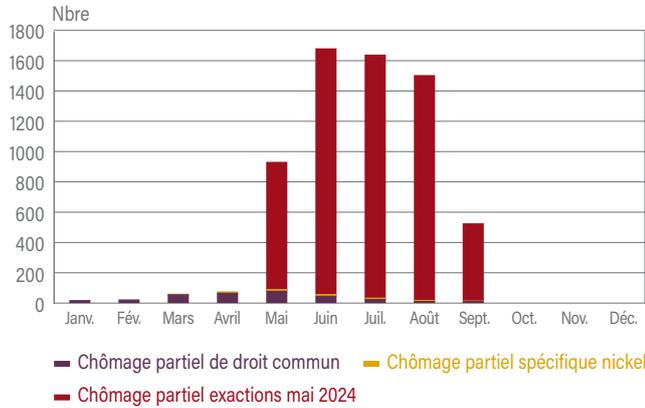


● Chômage partiel - Entreprises concernées

L'indicateur porte sur le nombre d'entreprises ayant fait une demande de chômage partiel validée, pour la période de couverture des droits accordés.

Attention : Une même entreprise peut être comptabilisée sur plusieurs types de chômage et sur plusieurs mois. Le total sans double compte prend en compte cette entreprise une seule fois, quelle que soit la mesure de chômage accordée.

Entreprises ayant fait une demande de chômage partiel validée, pour la période de couverture des droits accordés en 2024



Sources : DTEFP - GNC - Isee - Données provisoires

Entreprises ayant fait une demande de chômage partiel validée, pour la période de couverture des droits accordés en 2024

	Chômage partiel de droit commun	Chômage partiel spécifique nickel	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte
Janvier	8	-	-	8
Février	12	-	-	12
Mars	47	4	-	51
Avril	58	10	-	68
Mai	70	13	909	978
Juin	36	13	1 646	1 685
Juillet	16	12	1 630	1 651
Août	3	9	1 515	1 525
Septembre	1	6	540	545
Octobre	0	0	0	0
Novembre	0	0	0	0
Décembre	0	0	0	0
TOTAL SANS DOUBLE COMPTE	251	67	6 240	6 525

Sources : DTEFP - GNC - Isee - Données provisoires

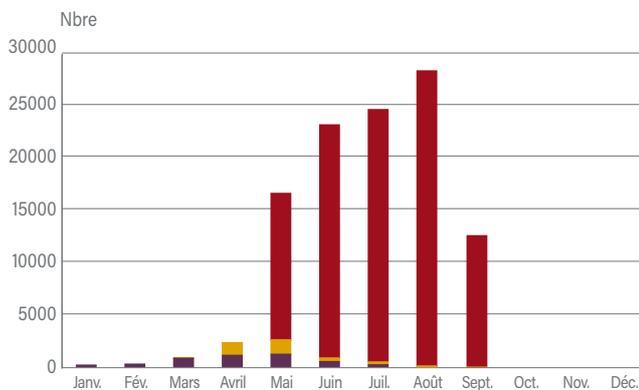
Unité : nombre

● Chômage partiel - Salariés indemnisables

L'indicateur porte sur le nombre de salariés indemnisables au chômage partiel, c'est-à-dire dont le temps de travail pourrait être partiellement réduit au cours du mois concerné, conformément à la demande validée de l'entreprise.

Attention : Les salariés d'une même entreprise sont comptés sur plusieurs mois, correspondant à la période de couverture des droits. En outre, une même entreprise peut avoir fait une demande sur deux types de chômage partiel différents pour un même mois (exemple le plus fréquent : spécifique nickel jusqu'au 12 mai puis émeutes à partir du 13 mai). Un même salarié pouvant donc avoir bénéficié de deux types de chômage partiel différents au cours du même mois, le total sans double compte dénombre les salariés distincts indemnisables au cours d'un mois donné.

Salariés indemnisables au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024



Sources : DTEFP - GNC - Isee - Données provisoires

Salariés indemnisables au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024

	Chômage partiel de droit commun	Chômage partiel spécifique nickel	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte
Janvier	123	-	-	123
Février	216	-	-	216
Mars	774	63	-	837
Avril	1 057	1 209	-	2 208
Mai	1 158	1 374	14 027	14 875
Juin	435	350	22 770	23 056
Juillet	155	301	24 320	23 395
Août	30	279	27 780	22 988
Septembre	5	94	12 528	11 324
Octobre	0	0	0	0
Novembre	0	0	0	0
Décembre	0	0	0	0
TOTAL SANS DOUBLE COMPTE	744	735	25 130	26 609

Sources : DTEFP - GNC - Isee - Données provisoires

Unité : nombre

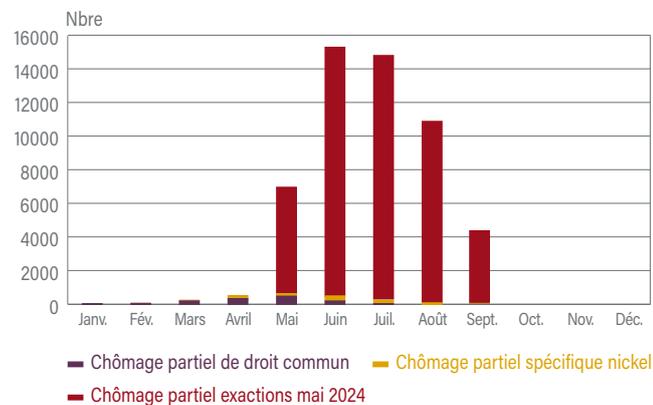
● Chômage partiel – Salariés indemnisés

L'indicateur porte sur le nombre de salariés, toujours en emploi mais dont le temps de travail a effectivement été réduit au cours du mois concerné, qui sont pris en charge au titre du chômage partiel. Par définition, ces salariés ne sont pas des chômeurs.

Cet indicateur permet de rendre compte chaque mois de la réduction d'activité au sein des entreprises, en fonction du dispositif mobilisé. L'indemnisation du chômage partiel est versée à l'entreprise par la Cafat, a posteriori, en remboursement des salaires versés pour des heures non travaillées, après réception des états envoyés par l'entreprise. Le mois mentionné ici est celui pour lequel l'indemnité est due et donc celui du travail à temps partiel. Il diffère du mois au cours duquel les sommes sont effectivement payées par la Cafat.

Attention : Les salariés bénéficiaires d'une mesure de chômage partiel sont comptés sur plusieurs mois, correspondant à la période de couverture des droits. En outre, une même entreprise peut avoir fait une demande sur deux types de chômage partiel différents pour un même mois (exemple le plus fréquent : spécifique nickel jusqu'au 12 mai puis exactions à partir du 13 mai). Un même salarié pouvant donc avoir bénéficié de deux types de chômage partiel différents au cours du même mois, le total sans double compte dénombre les salariés distincts indemnisés au cours d'un mois donné.

Salariés indemnisés au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024



Sources : Cafat - GNC - Isee - Données provisoires

Nombre de salariés indemnisés au chômage partiel, pour la période de couverture des droits accordés en 2024

	Chômage partiel de droit commun		Chômage partiel spécifique nickel	Chômage partiel exactions mai 2024	Total sans double compte
	2023	2024	2024	2024	2024
Janvier	24	20	-	-	20
Février	44	30	-	-	30
Mars	39	202	32	-	234
Avril	35	400	318	-	718
Mai	26	485	223	6 337	6 910
Juin	79	198	301	14 633	15 055
Juillet	69	24	117	14 536	14 677
Août	65	-	77	10 932	11 009
Septembre	10	-	12	4 430	4 442
Octobre	11	-	-	-	-
Novembre	14	-	-	-	-
Décembre	12	-	-	-	-
TOTAL SANS DOUBLE COMPTE	147	666	586	21 162	21 463

Sources : Cafat - GNC - Isee - Données provisoires

Unité : nombre

Entreprises

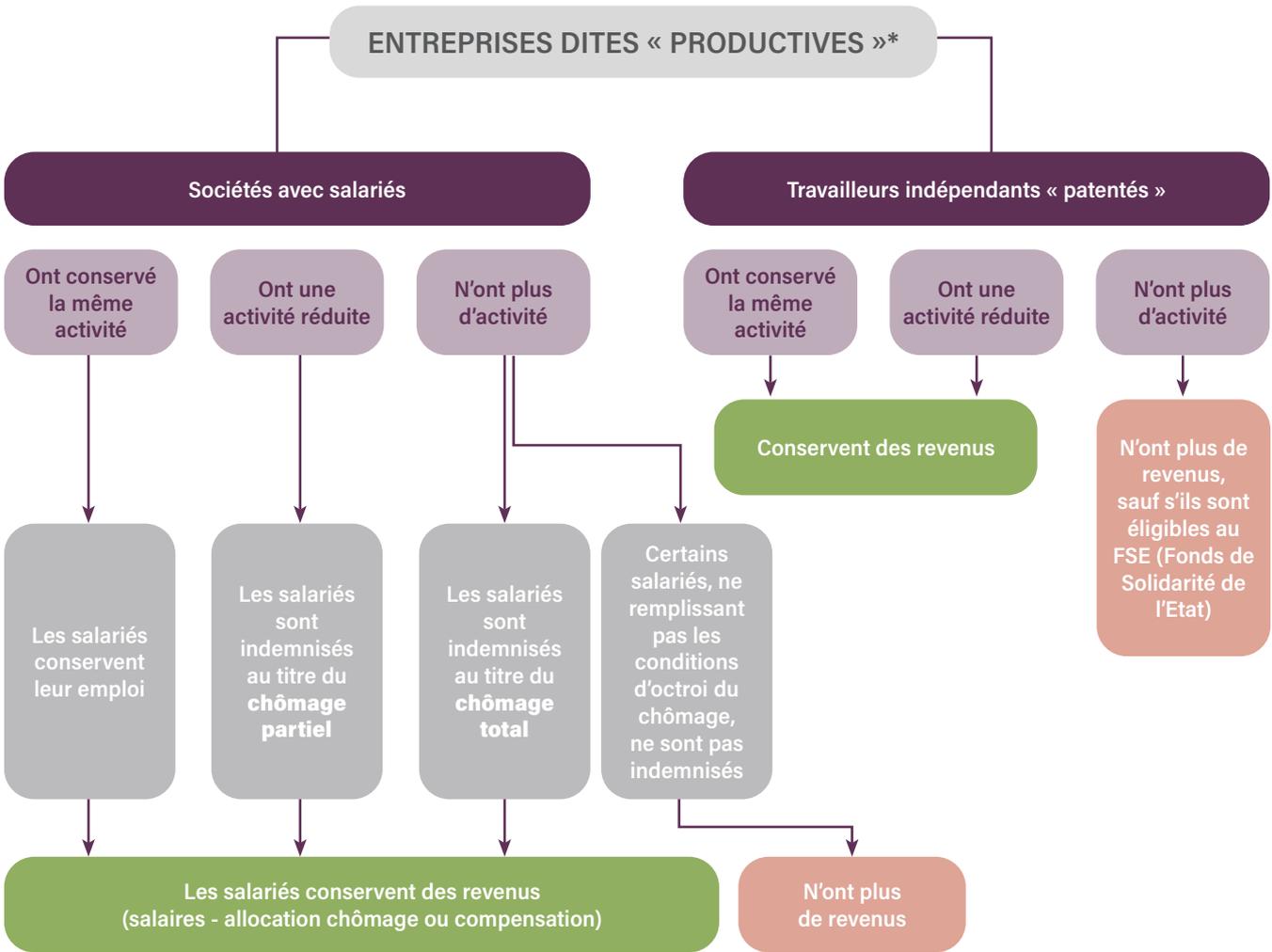
Répartition des entreprises



*Les formes juridiques retenues sont les suivantes : Société en nom collectif (SNC), Société de Participations Financières de Profession Libérale Société à responsabilité limitée, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL), SARL unipersonnelle (EURL), Société à responsabilité limitée (SARL), SA d'économie mixte à conseil d'administration (SAEM), SA à conseil d'administration, Société par actions simplifiée (SAS), Société civile d'intérêt collectif agricole (SICA), Exploitation agricole à responsabilité limitée, Société civile professionnelle (SCP), Société civile d'attribution, Société civile de moyens (SCM), Société civile d'exploitation agricole (SCEA - SCA), Groupement d'intérêt économique (GIE).

** Les formes juridiques non décrites sont les suivantes : Société civile immobilière (SCI), Groupement de droit particulier local (GDPL), Association loi de 1901 et assimilé, Organisme mutualiste, Comité d'entreprise (CE), Organisme professionnel, Syndicat de propriétaires, Fondation, Parti politique, Organisation internationale, Consulat.

L'impact de la crise sur les revenus des travailleurs



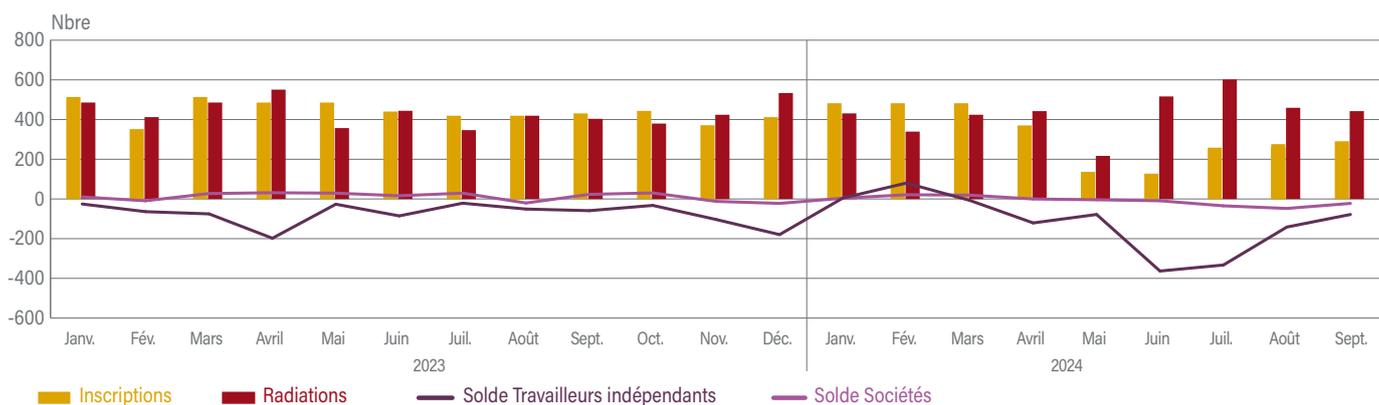
● Démographie des entreprises

L'indicateur porte sur le nombre mensuel d'inscriptions et de radiations au Ridet, de travailleurs indépendants (« patentés ») et de sociétés

Le solde (créations – radiations), s'il est négatif, traduit une baisse du nombre d'entreprises en activité.

Les formes juridiques retenues sont les suivantes : Société en nom collectif (SNC), Société de Participations Financières de Profession Libérale Société à responsabilité limitée, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL), SARL unipersonnelle (EURL), Société à responsabilité limitée (SARL), SA d'économie mixte à conseil d'administration (SAEM), SA à conseil d'administration, Société par actions simplifiée (SAS), Société civile d'intérêt collectif agricole (SICA), Exploitation agricole à responsabilité limitée, Société civile professionnelle (SCP), Société civile d'attribution, Société civile de moyens (SCM), Société civile d'exploitation agricole (SCEA - SCA), Groupement d'intérêt économique (GIE).

Evolution du nombre d'inscriptions et de radiations des entreprises au Ridet et du solde pour les travailleurs indépendants et les sociétés



Source : Isee - Ridet

Nombre d'inscriptions et de radiations des entreprises au Ridet (travailleurs indépendants et sociétés)

	TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS				SOCIÉTÉS			
	Inscriptions		Radiations		Inscriptions		Radiations	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Janvier	365	384	383	372	86	67	63	54
Février	286	356	342	270	53	82	59	57
Mars	353	366	420	366	91	62	52	38
Avril	312	270	500	382	84	66	46	58
Mai	288	114	307	184	75	24	41	22
Juin	303	106	380	472	72	24	49	26
Juillet	284	201	298	522	70	28	32	56
Août	284	221	327	368	63	32	75	73
Septembre	298	240	349	334	67	37	39	58
Octobre	302		327		83		48	
Novembre	254		349		63		67	
Décembre	258		428		86		99	
TOTAL SANS DOUBLE COMPTE	3 587	2 258	4 410	3 270	892	422	670	442

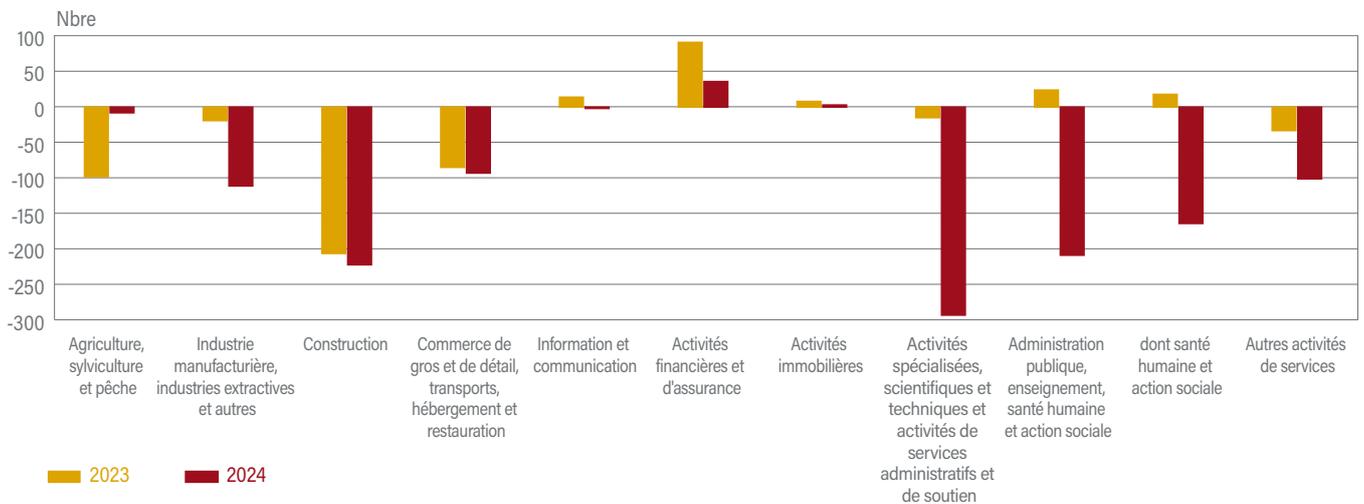
Source : Isee - Ridet

Unité : nombre

● Démographie des entreprises, par secteur d'activité

L'indicateur porte sur le solde d'entreprises inscrites au Ridet selon l'activité principale exercée.

Comparaison 2023-2024 du solde entre les inscriptions et les radiations au Ridet, des travailleurs indépendants et des sociétés, cumulé de janvier à septembre



Source : Isee - Ridet

Nombre d'inscriptions et de radiations des entreprises au Ridet, cumulé de janvier à septembre

SECTEUR DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE EXERCÉE PAR L'ENTREPRISE	Inscriptions		Radiations		Solde (inscriptions - radiations)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Agriculture, sylviculture et pêche	328	250	423	262	-95	-12
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	324	250	338	368	-14	-118
Construction	265	199	482	439	-217	-240
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	570	492	658	588	-88	-96
Information et communication	76	58	62	66	14	-8
Activités financières et d'assurance	112	57	27	20	85	37
Activités immobilières	48	35	37	31	11	4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	920	680	936	970	-16	-290
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	556	465	536	671	20	-206
dont santé humaine et action sociale	413	341	395	504	18	-163
Autres activités de services	234	194	263	297	-29	-103
TOTAL	3 433	2 680	3 762	3 712	-329	-1 032

Source : Isee - Ridet

Unité : nombre

● Démographie des entreprises, par province

L'indicateur porte sur le nombre mensuel d'inscriptions et de radiations au Ridet, de travailleurs indépendants (« patentés ») et de sociétés, selon la province du siège social de l'entreprise. Pour les travailleurs indépendants, il s'agit le plus souvent de la province de leur domicile.

Le solde (inscriptions – radiations), s'il est négatif, traduit une baisse du nombre d'entreprises en activité.

Nombre d'inscriptions et de radiations au Ridet des travailleurs indépendants et des sociétés, cumulé de janvier à septembre

PROVINCE DU SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'ENTREPRISE	Inscriptions		Radiations		Solde (inscriptions - radiations)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
PROVINCE SUD, dont	2 753	2 200	2 919	3 028	-166	-828
Industrie	275	218	267	322	9	-104
Construction	226	175	401	368	-181	-196
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	741	550	736	771	4	-220
Santé humaine et action sociale	373	312	340	447	32	-137
PROVINCE NORD, dont	502	381	600	515	-98	-134
Industrie	110	121	137	88	-26	34
Construction	31	19	48	51	-17	-32
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	128	103	142	152	-14	-49
Santé humaine et action sociale	29	23	42	46	-13	-23
PROVINCE ÎLES, dont	178	99	243	169	-65	-70
Industrie	59	17	46	37	13	-20
Construction	8	5	33	20	-25	-15
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	51	27	58	47	-7	-20
TOTAL	3 406	2 672	3 751	3 705	-345	-1 033

Source : Isee - Ridet

Unité : nombre

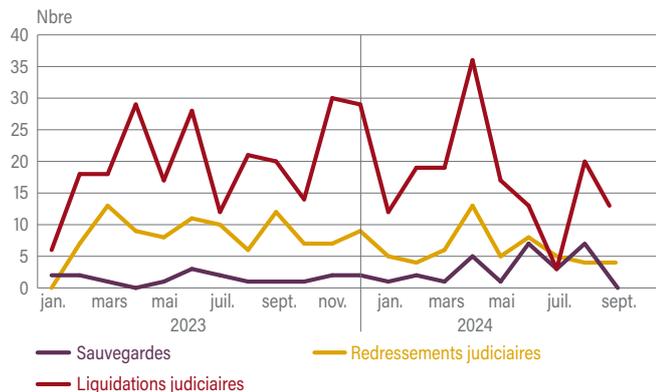
● Procédures collectives

L'indicateur porte sur le nombre de mandats de procédures collectives ouvertes auprès du mandataire judiciaire, selon le mois de l'ouverture de la procédure.

La procédure collective est un dispositif juridique de prévention et de traitement des difficultés financières des entreprises. Elle prend les formes suivantes : sauvegardes (quand l'entreprise n'est pas en cessation de paiement), redressements judiciaires (l'entreprise est en état de cessation de paiement mais un redressement économique est envisageable) ou liquidations judiciaires (lorsqu'une entreprise est en état de cessation des paiements et que son redressement est manifestement impossible).

Seule la liquidation judiciaire mettra fin à l'activité de l'entreprise. Le mois d'ouverture de la procédure n'est pas le mois de cessation réelle d'activité de l'entreprise.

Évolution du nombre de procédures collectives ouvertes, selon le mois de l'ouverture



Source : Mandataire judiciaire

Nombre de procédures collectives ouvertes, selon le mois de l'ouverture

	2023	2024
Janvier	8	18
Février	27	25
Mars	32	26
Avril	38	54
Mai	26	23
Juin	42	28
Juillet	24	11
Août	28	31
Septembre	33	16
Octobre	22	
Novembre	39	
Décembre	40	
TOTAL	359	232

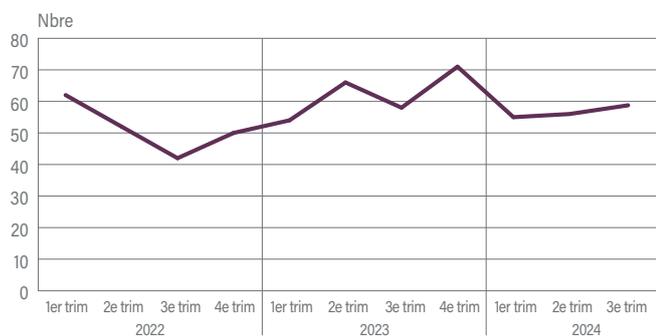
Source : Mandataire judiciaire

Unité : nombre

● Liquidations judiciaires

L'indicateur porte sur le nombre de cessations effectives d'activité à la suite d'une liquidation judiciaire, qui ont donné lieu à une radiation au Ridet, selon le trimestre du jugement prononçant cette liquidation, donc le trimestre de cessation effective d'activité.

Évolution du nombre de liquidations judiciaires prononcées au cours du trimestre



Source : Isee - Ridet

Nombre de liquidations judiciaires prononcées au cours du trimestre

	2023	2024
1 ^{er} trimestre	54	57
2 ^e trimestre	66	56
3 ^e trimestre	58	59
4 ^e trimestre	71	
TOTAL	250	172

Source : Isee - Ridet

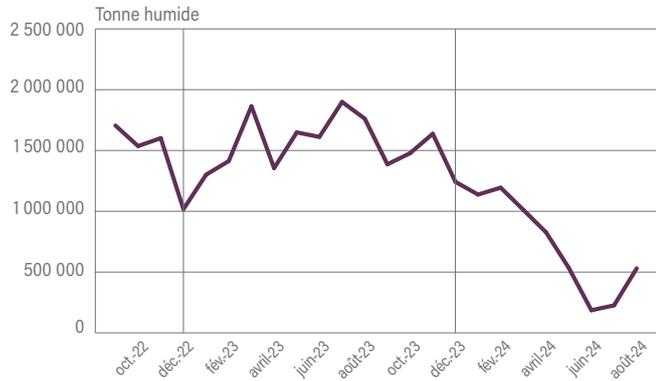
Unité : nombre

Activité économique

● Extraction minière

L'indicateur porte sur la quantité de minerai brut extraite chaque mois par les opérateurs miniers, quelle que soit sa teneur en nickel.

Évolution de l'extraction minière



Sources : DIMENC - Isee

Extraction minière

	2023	2024
Janvier	1 332 870	1 165 885
Février	1 448 083	1 223 793
Mars	1 908 471	1 037 024
Avril	1 388 236	848 334
Mai	1 688 476	551 118
Juin	1 650 732	193 530
Juillet	1 944 439	234 616
Août	1 804 352	545 770
Septembre	1 420 226	
Octobre	1 513 444	
Novembre	1 676 869	
Décembre	1 272 957	
TOTAL	19 049 155	5 800 070

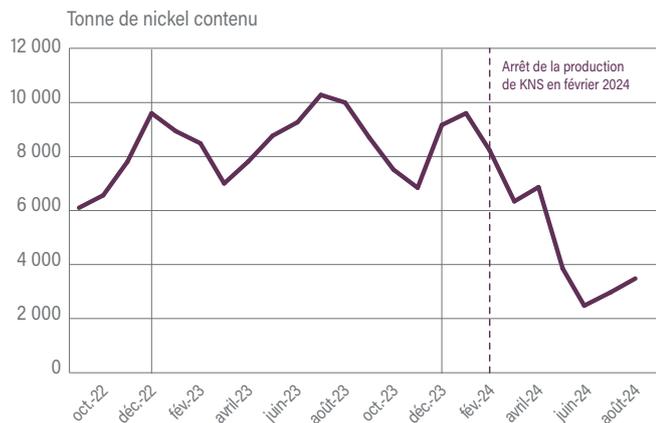
Sources : DIMENC - Isee

Unité : tonne humide

● Production métallurgique

L'indicateur porte sur les quantités produites, chaque trimestre, par les entreprises métallurgiques

Évolution de la production métallurgique



Sources : DIMENC - Isee

Production métallurgique

	2023	2024
Janvier	9 014	9 675
Février	8 466	8 332
Mars	7 102	6 314
Avril	8 071	6 940
Mai	8 936	3 877
Juin	9 317	2 378
Juillet	10 529	2 515
Août	10 006	2 732
Septembre	8 632	
Octobre	7 535	
Novembre	6 911	
Décembre	9 133	
TOTAL	103 652	42 764

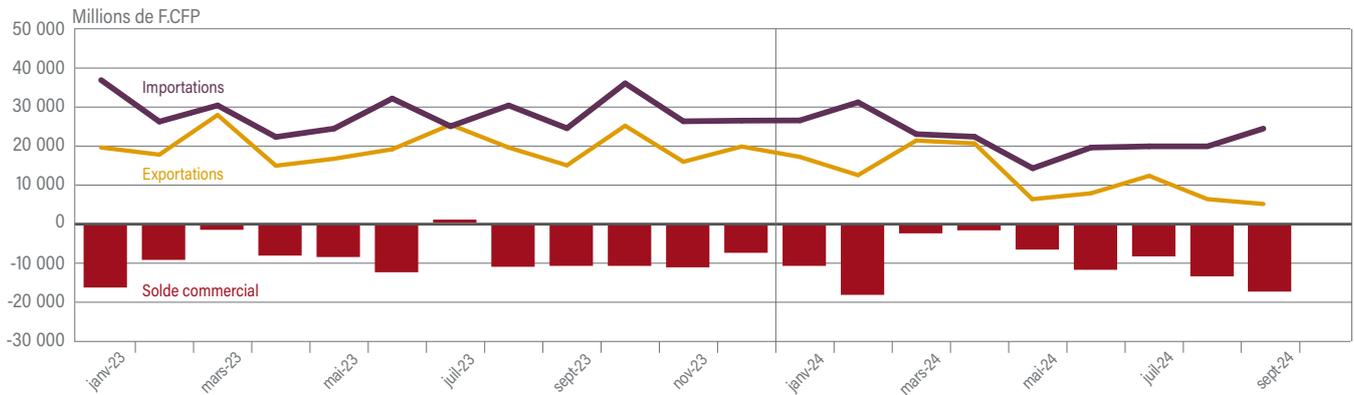
Sources : DIMENC - Isee

Unité : tonne de nickel contenu

● Échanges extérieurs

L'indicateur porte sur la valeur des échanges extérieurs de marchandises de la Nouvelle-Calédonie et le solde commercial qui en résulte.

Evolution des échanges de marchandises entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde



Sources : DRDNC - Isee

Échanges de marchandises entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde

	2023			2024		
	Importations	Exportations	Solde commercial	Importations	Exportations	Solde commercial
Janvier	38 082	19 615	-18 467	27 859	16 763	-11 089
Février	27 498	17 445	-10 053	30 782	11 260	-19 520
Mars	30 403	29 266	-1 137	23 690	21 859	-1 831
Avril	22 819	14 074	-8 745	22 889	21 842	-1 044
Mai	25 370	16 187	-9 178	14 310	7 145	-7 164
Juin	32 894	19 077	-13 806	19 599	7 514	-12 085
Juillet	26 081	26 563	482	19 966	11 236	-8 728
Août	31 476	19 596	-11 879	19 962	6 567	-13 394
Septembre	25 476	14 194	-11 283	24 383	6 305	-18 078
Octobre	37 260	26 237	-11 021			
Novembre	27 594	15 287	-12 306			
Décembre	27 796	19 812	-7 983			
TOTAL	352 748	237 352	-115 376	203 441	110 493	-92 933

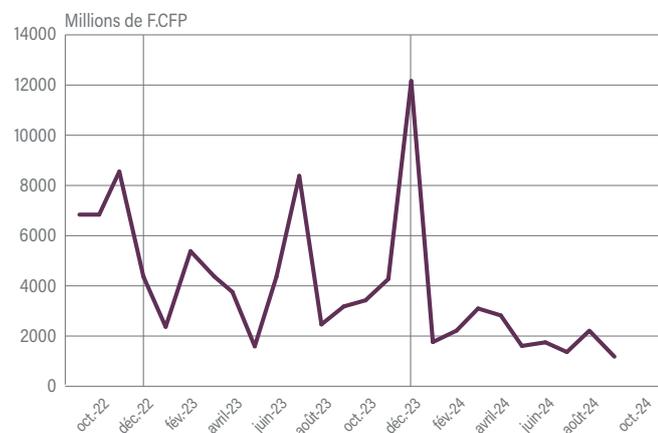
Sources : DRDNC - Isee

Unité : million de F.CFP

● Exportations minières

L'indicateur porte sur la valeur des exportations de minerai de nickel.

Évolution de la valeur des exportations minières



Sources : DRDNC - Isee

Exportations minières

	2023	2024 (P)
Janvier	2 257	1 841
Février	5 446	2 114
Mars	4 304	3 089
Avril	3 958	2 880
Mai	1 641	1 649
Juin	4 221	1 811
Juillet	8 640	1 295
Août	2 481	2 075
Septembre	3 199	1 198
Octobre	3 379	
Novembre	4 337	
Décembre	12 109	
TOTAL	55 971	17 954

Sources : DRDNC - Isee

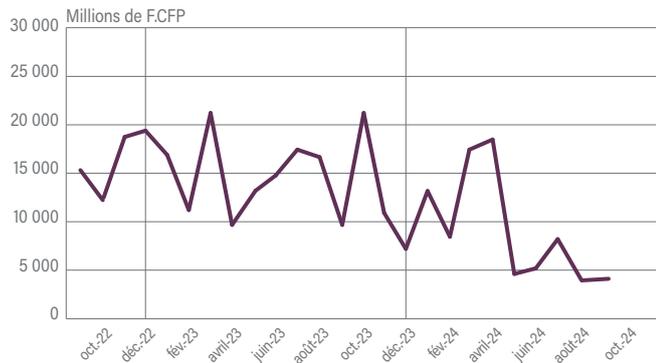
Unité : million de F.CFP

(P) : Provisoire

● Exportations métallurgiques

L'indicateur porte sur la valeur des exportations de produits métallurgiques.

Évolution de la valeur des exportations métallurgiques



Sources : DRDNC - Isee

Exportations métallurgiques

	2023	2024 (P)
Janvier	16 488	13 088
Février	11 121	8 351
Mars	21 610	17 050
Avril	9 357	18 246
Mai	13 427	4 875
Juin	14 003	5 070
Juillet	17 156	7 815
Août	16 430	3 163
Septembre	9 204	3 409
Octobre	21 768	
Novembre	10 291	
Décembre	7 076	
TOTAL	167 932	81 065

Sources : DRDNC - Isee

Unité : million de F.CFP

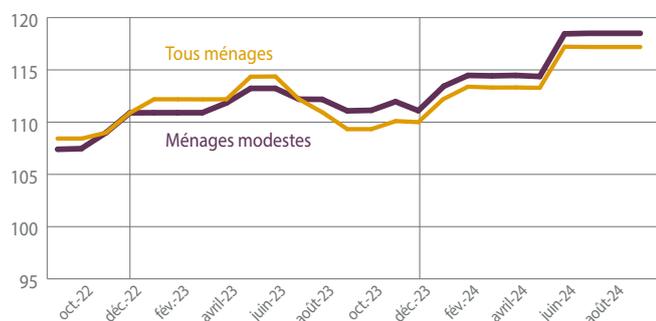
(P) : Provisoire

● Indice des prix de l'alimentation

L'indicateur porte sur l'indice alimentation de l'IPC (indice des prix à la consommation) mensuel, pour l'indice général comme pour l'indice calculé selon la structure de consommation des 20 % des ménages les plus modestes.

L'indice des prix à la consommation (IPC) vise à estimer l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par l'ensemble des ménages calédoniens. Or, les structures de consommation étant propres à chaque ménage, pour le calcul de l'IPC des ménages modestes, c'est la structure des 20 % des ménages les plus modestes qui est retenue. En effet, leur pouvoir d'achat étant, par définition, inférieur à celui du ménage moyen, ils sont d'autant plus fragilisés par les hausses de prix, notamment celles concernant l'alimentation.

Évolution de l'indice des prix de l'alimentation selon le type de ménage



Source : Isee

Base 100 décembre 2021

Indice des prix de l'alimentation selon le type de ménage

	Tous ménages		Ménages modestes	
	2023	2024	2023	2024
Janvier	112,19	112,00	111,35	113,44
Février	112,31	113,39	111,40	114,47
Mars	112,18	113,31	111,35	114,43
Avril	112,46	113,32	111,84	114,31
Mai	114,35	113,00	113,23	114,21
Juin	113,63	117,22	112,93	118,45
Juillet	112,44	116,53	112,36	117,93
Août	110,90	117,19	111,87	118,50
Septembre	109,33	117,19	111,08	118,18
Octobre	109,12		111,13	
Novembre	110,43		111,96	
Décembre	109,77		111,38	

Source : Isee

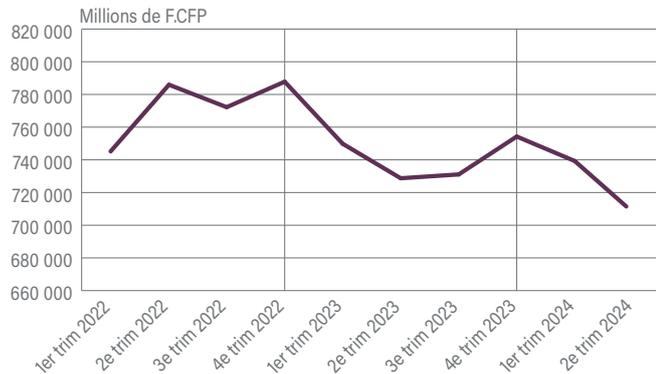
Base 100 décembre 2021

Activité financière

● Épargne

L'indicateur porte sur le montant de l'épargne collectée par les établissements financiers locaux, au dernier jour du trimestre.

Évolution du montant de l'épargne collectée auprès des entreprises et des ménages



Source : IEOM

Épargne collectée auprès des entreprises et des ménages

	Entreprises		Ménages	
	2023	2024	2023	2024
1 ^{er} trimestre	274 967	253 514	473 920	486 335
2 ^e trimestre	252 754	242 126	476 431	469 001
3 ^e trimestre	253 010		478 047	
4 ^e trimestre	270 177		484 911	

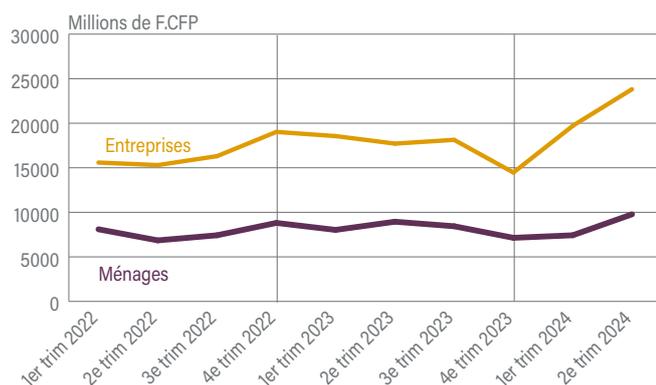
Source : IEOM

Unité : million F. CFP

● Solvabilité

L'indicateur porte sur le montant des créances douteuses (c'est-à-dire qui ne sont pas payées à l'échéance), au dernier jour du trimestre.

Évolution du montant des créances douteuses nettes



Source : IEOM

Taux de créances douteuses nettes

	Entreprises		Ménages	
	2023	2024	2023	2024
1 ^{er} trimestre	17 627	19 123	7 979	7 497
2 ^e trimestre	17 093	23 850	8 324	9 431
3 ^e trimestre	17 570		8 091	
4 ^e trimestre	14 891		7 270	

Source : IEOM

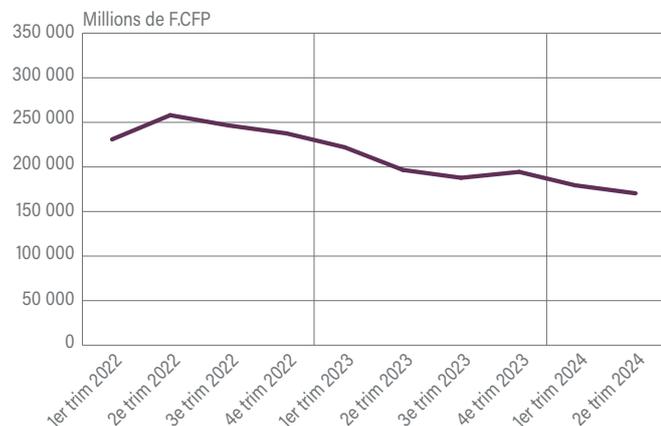
Unité : million F. CFP

Activité financière

● Trésorerie des entreprises

L'indicateur porte sur le montant des dépôts à vue des entreprises (c'est-à-dire des sommes disponibles à tout moment sur un compte bancaire courant), au dernier jour du trimestre.

Évolution du montant des montants des dépôts à vue des entreprises



Source : IEOM

Dépôts à vue des entreprises

	2023	2024
1 ^{er} trimestre	224 007	176 529
2 ^e trimestre	198 752	170 607
3 ^e trimestre	184 954	
4 ^e trimestre	192 603	

Source : IEOM

Unité : million FCFP

Annexe 1 - Les conditions d'ouverture de droit au chômage**Chômage total :**

Le chômage total de droit commun est soumis à des conditions d'ouverture de droits, notamment :

- Avoir cotisé au régime d'assurance Chômage de la Cafat au moins 9 mois
- Avoir effectué en Nouvelle-Calédonie au moins 1 521 heures de travail pendant les 12 mois précédant la rupture du contrat de travail
- Ne pas avoir quitté volontairement son emploi (i.e. ne pas avoir démissionné sauf motif légitime)
- Être inscrit comme demandeur d'emploi auprès des structures provinciales
- Être à la recherche effective et permanente d'un emploi

Suite aux exactions, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté des mesures de chômage total spécifique aux exactions débutées en mai 2024 (délibération n°147/CP du 14 juin 2024). Les conditions d'ouverture de droit listées précédemment ne sont pas requises dans ce cas. Par contre, ce dispositif ne s'adresse qu'aux salariés dont le contrat de travail a été rompu du fait des exactions de mai 2024 (rupture définitive du contrat de travail suite à la destruction totale de l'entreprise en raison par exemple d'un incendie sans possibilité de reprise de l'activité). Les entreprises concernées sont listées dans un arrêté du gouvernement.

Chômage partiel :

Le dispositif de chômage partiel de droit commun qui pré-existait, a été complété :

- D'un dispositif spécifique nickel, pour les entreprises touchées par la crise du nickel (délibération n° 396 du 28 mars 2024)
- D'un dispositif spécifique aux exactions débutées en mai 2024 (délibération n° 147/CP du 14 juin 2024)

L'indemnisation du chômage partiel est versée par la Cafat à l'entreprise, a posteriori, en remboursement des salaires versés pour des heures non travaillées, après réception des états envoyés par les entreprises. Quand elles ne disposaient pas de la trésorerie suffisante, certaines entreprises ont pu faire une demande d'avance.